

INVERSÉES INACCESSIBLES SOUS GRAVILLONS

Revêtement d'étanchéité: Membranes bitumineuses SBS en système bicouche adhérent

Isolation thermique: Polystyrène extrudé (XPS)

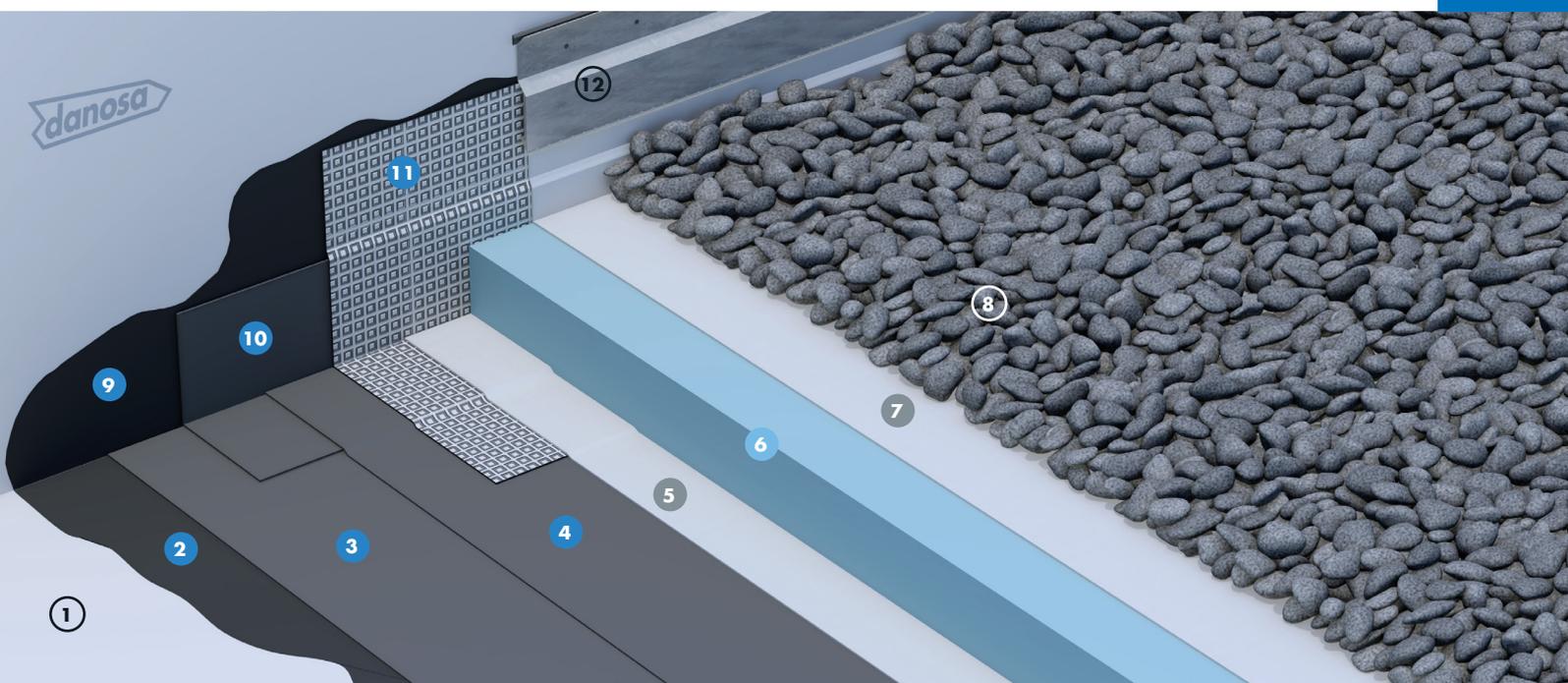
Protection: Gravillons

Élément porteur: Maçonnerie ou panneaux bois massif



Certification:
DTA/Avis Technique

TIGI2



ÉTANCHÉITÉ A L'EAU
ESTERDAN® 30 P ELAST
AUTOADHESIF

ÉTANCHÉITÉ A L'EAU
GLASDAN® 30 P ELAST

ISOLATION THERMIQUE
DANOPREN® TR

AVANTAGES

- Revêtement d'étanchéité bicouche en adhérence.
- Etanchéité protégée des intempéries et dommages.
- Pare-vapeur supprimé.
- Rapidité de mise en œuvre avec la 1ère couche autoadhésive.
- Haute résistance à la compression et au fluage du DANOPREN® TR.
- Grande durabilité du système complet.
- Déclaration Environnementale de Produit (DEP).

DOMAINES D'APPLICATION

- Tous types de bâtiment.
- Travaux neufs et en réfection.
- France européenne.
- Climat de plaine et montagne.

LEGENDE

Partie courante:

- ① Élément porteur en maçonnerie ou panneaux bois
- ② EIF IMPRIDAN® 100
- ③ Couche d'étanchéité ESTERDAN® 30 P ELAST AUTOADHESIF
- ④ Couche d'étanchéité GLASDAN® 30 P ELAST
- ⑤ Écran de séparation chimique DANOFELT® PY 200
- ⑥ Isolation thermique polystyrène extrudé DANOPREN® TR
- ⑦ Écran de séparation DANOFELT® PY 200
- ⑧ Protection gravillons lavés

Relevés:

- ⑨ EIF IMPRIDAN® 100
- ⑩ Equerre de renfort EQUERRE ESTERDAN® 25
- ⑪ Finition GLASDAN® AL 80 T 50 P E
- ⑫ Solin de protection

Revêtement d'étanchéité: Membranes bitumineuses SBS en système bicouche adhérent

Isolation thermique: Polystyrène extrudé (XPS)

Protection: Gravillons

Élément porteur: Maçonnerie ou panneaux bois massif



Certification:
DTA/Avis Technique

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Fonction	Produits	Pose	Information complémentaire
PARTIE COURANTE			
Élément porteur	Maçonnerie ou panneaux bois massif		Se référer aux documents techniques
EIF (Enduit d'Impression à Froid)	IMPRIDAN® 100	Rouleau, brosse ou raclette	- 0,15 à 0,30 l/m ² - ou MAXDAN® ou CURIDAN®
Étanchéité	ESTERDAN® 30 P ELAST AUTOADHESIF	Adhérence en plein par autoadhésivité	- L'inversion des couches n'est pas autorisée - Système renforcé: POLYDAN® 180-30 P ELAST en 2 ^{de} couche
	GLASDAN® 30 P ELAST	Soudure en plein	
Écran de séparation	DANOFELT® PY 200	Totale indépendance	ou DANOFELT® PY 300
Isolation thermique	DANOPREN® TR 100	Panneaux posés librement	Conductivité thermique $\lambda = 0,033$ à $0,037$ W/m·K selon l'épaisseur
Écran de séparation	DANOFELT® PY 200	Totale indépendance	ou DANOFELT® PY 300
Classement F I T		F5 I3 T3	
Pente		0 à 5 %	
RELEVÉS (se référer aux DTU)			
EIF (Enduit d'Impression à Froid)	IMPRIDAN® 100	Rouleau, brosse ou raclette	- 0,15 à 0,30 l/m ² - ou MAXDAN® ou CURIDAN®
Couche de renfort	EQUERRE ESTERDAN® 25	Soudure en plein	ou EQUERRE ESTERDAN® 25 AP
Finition	GLASDAN® AL 80 T 50 P E	Soudure en plein	ou POLYDAN® 180-50/GP ELAST
PROTECTION			
Protection courante	Gravillons roulés ou concassés lavés	Directement sur l'étanchéité	- épaisseur minimale de 4cm - pose d'un écran anti-poinçonnant DANOFELT® PY 300 dans le cas des gravillons concassés
Chemins techniques	DANOLOSA®	Libre	Un écran de séparation DANOFELT® PY 200 est nécessaire

RECOMMANDATIONS DANOSA

- L'écran de séparation sous l'isolant peut être supprimé si la 2^{de} couche est autoprotégée (GLASDAN® 40/GP ERF ELAST).
- Une solution en adhérence en plein par soudure sur EIF est possible avec ESTERDAN® 30 P ELAST en 1^{ère} couche (F4-I3-T4).
- En climat de montagne, se reporter au DTU 43.11 pour les spécificités.
- En toitures-terrasses techniques ou zones techniques, dans les zones circulées la protection gravillons est remplacée par une protection dure (cf DTU série 43). Le classement du revêtement d'étanchéité sera I4 minimum.
- Pour les toitures-terrasses techniques ou zones techniques, la protection gravillons est remplacée par une protection dure (cf DTU série 43).
- Pour le traitement des joints de dilatation, se reporter au DTA ELASTYDAN® 2.
- Le comportement au feu des toitures-terrasses mises en œuvre sous une protection lourde conforme à celles de l'arrêté du 14 février 2003, satisfait aux exigences vis-à-vis du feu extérieur (art. 5 de l'arrêté du 14 février 2003).
- Se reporter aux normes DTU séries 20 et 43, DTA/Avis Technique et cahiers des charges correspondants.